

APPEL À CANDIDATURES FRONT UNIQUE

Attal : « Les groupes de niveau seront appliqués à la rentrée » (8 mars, France 5).

Le SNES doit annoncer et préparer sans attendre la manifestation de toute la profession à Paris, au ministère, pour le retrait pur et simple du choc des savoirs

Il n'y a aucun recul, il n'y a jamais eu de recul du gouvernement

La veille, Belloubet avait fait des périphrases. Attal, lui, a été très direct : *« ça va être appliqué à la rentrée prochaine. (...) Ça veut dire qu'(...) en français et en mathématiques, en sixième et en cinquième dans un premier temps, les élèves seront dans des groupes de niveau avec des élèves du même niveau ».*

On s'interroge forcément sur le communiqué de la direction du SNES du 7 mai titré : *« Groupes de niveau : un premier recul à confirmer. La ministre recule face à la mobilisation contre les groupes de niveau, de nouveaux textes réglementaires sont attendus. »*

Pourquoi faire croire aux enseignants qu'il y a un recul quand il n'y en a aucun, ni dans les déclarations d'Attal, ni même dans les déclarations antérieures de Belloubet ? Celle-ci s'était contentée d'évoquer un *« assouplissement de la réforme »* – qui devait surtout bénéficier à l'enseignement privé qui dans 21 académies s'était vu dispensé de sa mise en œuvre. Sur cet *« assouplissement »*, le communiqué de la direction du SNES dit vrai :

« Comme lors de « l'assouplissement » de la réforme du collège 2016, (...) la main serait donc davantage laissée aux établissements, ce qui cadre toujours avec le management néolibéral ». Pas surprenant, Mme Belloubet revendique de longue date *« tout le pouvoir aux chefs d'établissement »* et donc la liquidation du statut des enseignants ! Encore une fois, où est le *« recul »* ?

La direction du SNES doit reprendre à son compte l'exigence des enseignants : retrait total du « choc des savoirs »

Ce qu'on cherche en vain dans le communiqué, c'est la reprise claire et nette de l'exigence des enseignants : retrait total du choc des savoirs.

A l'inverse, il annonce la participation au CSE du 14 Mars (qui n'a aucun pouvoir décisionnaire !) : *« le SNES-FSU exigera des clarifications sur la mise en œuvre de regroupements intermittents au CSE du 14 mars et agira pour l'abandon de tout projet revenant à discriminer les élèves de collège selon leur niveau. »*

Des *« clarifications »* : mais tout n'est-il pas parfaitement clair ? S'agit-il alors de justifier la poursuite des discussions avec la ministre en faisant comme si elle pouvait être sensible à nos arguments ? L'expérience des concertations sur les contre-réformes précédentes ne nous auraient-elles rien appris ?

Le rôle du syndicat n'est pas là. Il est d'abord de se prononcer pour le retrait total du projet.

Pour que le syndicat organise la montée de toute la profession au ministère avec tous les syndicats qui voudront s'y associer

Les enseignants ont bien compris l'énorme enjeu de la bataille à mener. Après la grève largement suivie du 1er février, c'est ce qu'a encore montré la manifestation de milliers d'enseignants de Seine-Saint-Denis dirigée vers le ministère. Sur l'objectif du retrait, il est urgent de prendre en compte ce qui s'est exprimé dans le congrès académique du SNES : les collègues ne veulent plus des journées d'action à répétition qui accompagnent les concertations et mènent toujours à la défaite (retraites), pas plus que des « actions » établissement par établissement. A l'inverse, il faut centraliser la force de la profession là où est l'adversaire : au ministère pour faire plier le gouvernement.

Si vous pensez que cette orientation doit pouvoir être défendue dans les instances académiques du syndicat portez-vous candidats sur la liste FU

Contact Olivier Rougerie prof lycée Blaise Pascal, Clermont Fd